

Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 18 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de Septembre à 14 heures 30 s'est réuni le Comité Syndical, à Rives d'Autise, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël GRELIER Alain ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITHON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques	BENET FAYMOREAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 08/14	LANDAIS Bernard LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	CHAMPAGNÉ LES MARAIS L'ILE D'ELLE LUCON STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 11/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane ARNAUDEAU Jean-Marie BIENVENU Alain MAROT Roger RIDEAU Daniel BOUCHER Yves-Marie SAVINEAU Michel BOURDEAU Marylène RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant) LE LANGON LONGEVES MONTREUIL PETOSSE PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES (S) ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon BRIFFAUD Louis-Marie BOISSON Philippe LESAUVAGE Ghislaine CHATELIER Christian GUENION Christian	ANTIGNY BREUIL-BARRET LA CHAPELLE AUX LYS MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2B 1/1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE

Total délégués présents : 36/64

Pouvoirs :	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	à M. CHARPENTIER Arnaud
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	à M. GATINEAU Dominique

Total représentés : 03/64

Excusés	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE
	LAMY Judicaël	LA TAILLEE
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES

Total présents et représentés : 39/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

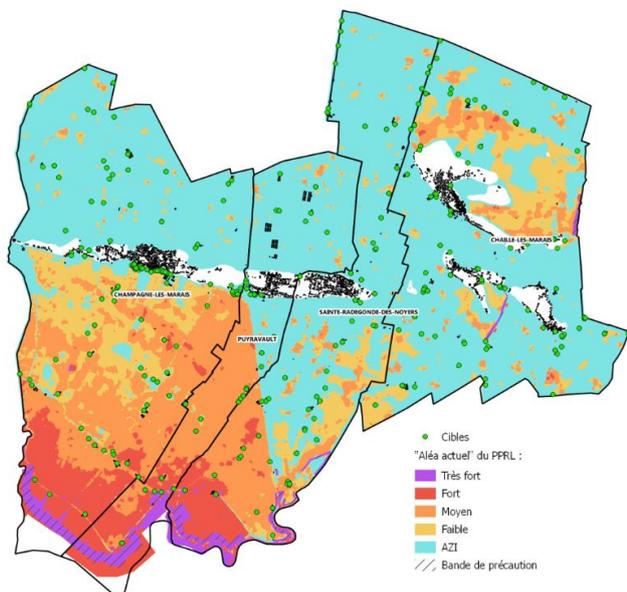
Objet : ACTION 5.4B, 5.4C ET 5.5 REDUCTION DE VULNERABILITE DE LA ZONE PPR – DELIB N°85 – CS DU 18-09-2023

Pour le compte des communes concernées, le SMVSA a retenu de réaliser les études de diagnostic des habitats et enjeux face aux inondation, rendu obligatoire par le PPR Sèvre Niortaise.

L'étude, confiée à Artélia, prévoit trois phases :

- Connaissance de la vulnérabilité des habitations par relevé topo de chaque plancher (5.4B)
- Connaissance de la vulnérabilité du bâti agricole par relevé topo de chaque plancher (5.5)
- Diagnostic de vulnérabilité des habitations inondables avec proposition de mesures (5.4B)
- Assistance aux particuliers pour les demandes d'aides financière à la réalisation des travaux auprès des services de l'Etat

Le SmVSA n'est pas bénéficiaire des demandes d'aides aux travaux, les particuliers étant directement éligibles aux financements prévus à l'action 5.4C du PAPI



Malgré de nombreuses relances seules 70% des habitations ont pu faire l'objet d'un relevé topographique.



	Parcelles identifiées comme éligibles		Total
	Levés topographiques		
	● Réalisés	● A faire	
Chaillé-les-Marais	66 (75%)	22 (25%)	88
Champagné-les-Marais	74 (64%)	41 (36%)	115
Puyravault	18 (58%)	13 (42%)	31
Sainte-Radégonde-des-Noyers	52 (84%)	10 (16%)	62
Total	210 (71%)	86 (29%)	296

Ce taux est néanmoins important au regard des résultats obtenus sur d'autres territoires.

Les résultats montrent que la moitié des habitations sont au-dessus des cotes PPR, beaucoup d'habitations étant surélevées par rapport au terrain naturel. Hormis les quelques habitations à proximité des digues, la vulnérabilité des habitations est faible (faible hauteur d'eau, faible vitesse de courant).

	Action 5.4.B	Action 5.5	TOTAL
Estimatif PAPI	256 000 € HT	60 000 € HT	316 000 € HT
Montant marché	314 500 € HT	5 600 € HT	320 100 € HT
Accostage prévisionnel	140 000 € HT	10 000 € HT	150 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président :

- A clore la phase diagnostic de l'action 5.4b, même si 30% des habitants n'ont pas souhaité répondre favorablement à l'étude et d'arrêter à ce stade la phase de diagnostic.
- A clore l'action 5.5 relatif à l'agricole.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#